



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit Juillet à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt deux juillet 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D8-2-105

OBJET : ÉLABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF PLAN DE FINANCEMENT

Etaient présents :

Messieurs, BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, RENAUD Olivier et BENOIT Pascal.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

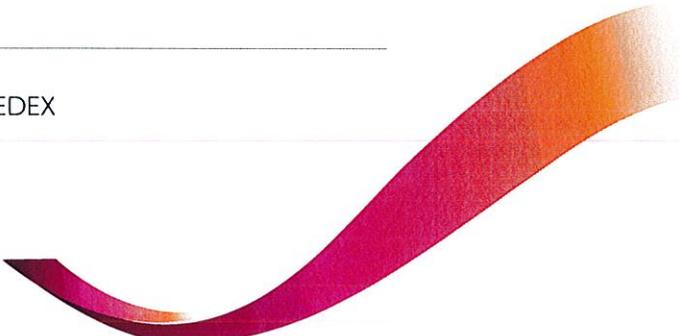
Francine FILLATRE a été désigné secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2023D8-2-105

OBJET : ÉLABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF PLAN DE FINANCEMENT

La Caisse d'Allocations Familiales du Tarn-et-Garonne et la Communauté de Communes des Deux Rives ont souhaité s'engager conjointement dans l'élaboration d'une Convention Territoire Globale.

D'une durée de 5 ans, cette convention est un cadre politique et stratégique qui permet de formaliser un **projet de territoire** avec l'ensemble des institutions et des acteurs locaux impliqués sur des champs d'intervention communs, et ainsi de mieux structurer les politiques locales de proximité.

Dans ce partenariat, sont concernées les champs d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, accès aux droits et numérique, mobilité, santé et tout autre susceptible d'émerger lors de l'étude préalable à la formalisation du projet de territoire.

La démarche devra s'appuyer sur les besoins identifiés et partagés à l'échelle de la communauté de communes, pour définir un plan d'actions associant l'ensemble des partenaires du territoire.

Pour accompagner la Communauté à l'élaboration de cette convention, il convient de missionner un opérateur spécialiste de l'ingénierie et du développement social.

Dans ce sens, une consultation a été organisée afin de désigner le prestataire chargé de cette mission d'accompagnement auprès de la Communauté de Communes.

A l'issue de cette consultation la mission d'accompagnement est attribuée au cabinet « les Artisans Conseils » pour un montant de 21 000 € HT soit 25 200 € TTC.

Cette étude peut faire l'objet d'une subvention de la part de La Caisse d'Allocations Familiales du Tarn-et-Garonne selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Montant sollicités
La CAF du Tarn-et-Garonne	10 500 € HT
Auto financement	10 500 € HT
TOTAL	21 000 € HT

Le Président propose donc :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn-et-Garonne sur ces bases,
- de l'autoriser ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn-et-Garonne sur ces bases,
- d'autoriser Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait à Valence d'Agen, le 28 Juillet 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 31 Juillet 2023

Le secrétaire de séance désigné
La Maire de CASTELSAGRAT

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Francine FILLATRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

02 AOUT 2023

Affiché sur le panneau des annonces légales le

02 AOUT 2023

AR Préfecture

ELABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF - PLAN DE FINANCEMENT

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20230728-2023D8_2_105-DE
Numéro d'acte :	2023D8_2_105
Date de décision :	28/07/2023
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	8-2-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Aide sociale)
Fichier acte :	2023D8-2-105 ELABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE DANS LE CADRE D'UNE CTG AVEC LA CAF.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte :	02/08/2023 10:21:26
Date de réception de l'AR :	02/08/2023 10:21:46